Déclaration liminaire de la CGT – Lille1

au Comité Technique de l'Université – Lille1

Mardi 17 septembre 2013

Pour la première fois, des documents relatifs au projet d'établissement pour le prochain quinquennal 2015-2020 sont présentés au Comité Technique. Ce ne sera assurément pas la dernière fois puisqu'il s'agit là des axes stratégiques à moyen terme qui, n'en doutons pas, décideront en partie de la nature et des conditions de travail à l'Université – Lille1.

Mais la CGT – Lille1 tient à souligner que ce projet doit impliquer, et entraîner avec lui, la grande majorité des personnels. Dans le respect, dans la justice, en rappelant à chacun ses droits et ses devoirs, conformément au statut général de la fonction publique. ***Que près de la moitié des personnels non-enseignants dérogent à cette règle obère bien sûr en grande partie les projections de l'établissement pour l'avenir.***

Un précaire à l'avenir incertain, recruté en dehors de toute règle, sans jury, parfois sans annonce, à la carrière aléatoire, progression éclair ou de tortue, pouvant être jeté du jour au lendemain sans raisons, sans garanties de défense, ou au contraire parfois titularisé en dehors des procédures régulières, incarne l'émergence de l'arbitraire dans la fonction publique.

Nos collègues titulaires, qui sont passés sous les Fourches caudines d'un concours sélectif et stressant, dont la carrière est lente, où chaque promotion est trop longtemps attendue, finissent parfois par considérer leurs collègues contractuels comme des pistonnés de la dernière heure.

Nos collègues contractuels, arrivés à l'université par des voies très variées, ne sont souvent pas même accueillis dans l'établissement. Ils ne sont pas informés du peu de droits qu'ils ont. On ne les entends pas, sauf quand, coup de tonnerre, ils apprennent, par une lettre recommandée à leur domicile, leur retour programmé à Pôle Emploi. Les perspectives de titularisation s'amenuisent, paradoxalement, avec l'augmentation même du nombre de contractuels et la diminution de postes ouverts aux concours. Ils finissent parfois par considérer leurs collègues titulaires comme des privilégiés alanguis par des garanties que le Medef voudrait faire passer pour archaïques...

Dans tous les cas, on finit par opposer les uns aux autres, « *diviser pour régner* »...

C'est pourquoi il est urgent de titulariser tous les contractuels de Lille1, puis de ne pas renouveler ce vivier. Il est urgent de diminuer drastiquement, conformément à la circulaire ministérielle du 22 juillet 2013, le recours aux contractuels, et, comme nous le demandions par une lettre du 29 mai 2013 cosignée par la CGT et la FSU, que soient sévèrement encadrées les conditions de recours et de recrutements de contractuels.

Cela sera l'esprit de nos interventions et de nos revendications dans le débat d'aujourd'hui.